

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni le Jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

58 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°24

59 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés : 5

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND (à partir de la délibération n°25)
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON

CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian FRISON ROCHE	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Edouard MEUNIER
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Jean-Claude SIBUET BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER

Fatiha BRIKOU AMAL a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : Gens du voyage – Terrains familiaux – Tarification - Convention d'occupation

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n° 11 du 10 décembre 2020 approuvant le montant des loyers par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, Ugine, La Bâthie et Tours en Savoie,

Vu la délibération n° 09 du 15 décembre 2022 confirmant le montant des redevances par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, Ugine, La Bâthie et Tours en Savoie,

Considérant qu'un marché public pour la « gestion des structures d'accueil des gens du voyage sur le territoire d'Arlysère » a été attribué le 21 mars 2022 à Saint Nabor Service, pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Considérant que celui-ci arrive à échéance le 20 mars 2024 et qu'une nouvelle consultation va être lancée pour la gestion de ces structures d'accueil des gens du voyage pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Considérant que les contrats d'occupation entre Saint Nabor Service, l'occupant et Arlysère arrivent à échéance au 20 mars 2024,

Considérant que le gestionnaire titulaire du marché assure les missions de gestion et de coordination des terrains familiaux (information et relation avec les usagers ; gestion administrative et comptable ; gestion, coordination, planification, réalisation et vérification des opérations d'entretien courantes et périodiques sur les terrains),

Il convient de confirmer le prix des redevances par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, Ugine, La Bâthie et Tours en Savoie, à savoir 50 € mensuel +10 € de charges (gestion, ordures ménagères, hors abonnement individuels d'eau et d'électricité) par emplacement.

Il convient d'autoriser la signature d'un nouveau contrat d'occupation entre le gestionnaire qui sera retenu à l'issue de la consultation, Arlysère et chaque occupant des terrains familiaux, pour la période allant de la date de la notification du nouveau marché, jusqu'au terme de celui-ci. Le projet de ce contrat est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le montant des loyers par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, La Bâthie, Tours en Savoie et Ugine ;**
- **autorise la signature des contrats d'occupation pour la période allant de la date de notification du nouveau marché, jusqu'au terme de celui-ci, entre les occupants, le gestionnaire des terrains familiaux retenu et Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Fatiha BRIKOU AMAL



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

